

Contrôle des TIB FEU

Capitaine BELAIRE – Département Analyse et Amélioration - Avril 2015



SOMMAIRE

- Etiquette
- Aspect général
- Propreté
- Contrôle approfondi
 - Tissu extérieur
 - Membrane
 - Doublure
 - Éléments de fermetures
 - Éléments de sécurité et de confort



Etiquette



Veste

- L'étiquette présente dans la veste de la TIB feu doit reprendre les éléments suivants :
 - Nom et prénom du porteur
 - Code barre destiné au suivi de l'entretien
 - Conformité à la norme EN 469 : 2005
 - Type Xf2, Xr2, Y2 et Z2
 - Conformité au projet de norme EN 1149-5 : 2005







Pantalon

- L'étiquette présente dans le pantalon de la TIB feu doit reprendre les éléments suivants :
 - Nom et prénom du porteur
 - Code barre destiné au suivi de l'entretien
 - Conformité à la norme EN 469 : 2005
 - Type Xf2, Xr2, Y2 et Z2
 - Conformité au projet de norme EN 1149-5 : 2005







- La tenue dans sa globalité doit :
 - Ne pas présenter de décoloration importante (altération de la fibre)
 - Être bien adaptée au porteur (taille des manches et de jambes, fermeture aisée)
 - Être composée d'un pantalon et d'une veste compatibles
 - Ne pas présenter de dégradations visibles importantes (trous, brûlures, ...)
 - Être complète et disposer de tous ses constituants
 - Ne pas avoir été transformée par l'ajout de dispositif non agréés par le fabricant (ajout de boucles, de pressions, ...)





La veste et le pantalon doivent être propres

- Cela signifie :
 - Pas de taches ou de salissures visibles (terre, suie, huile, sang, ...)
 - Pas d'odeurs perceptibles (suie, fumée, transpiration, ...)

Concrètement, toute tenue ou partie de tenue ne répondant pas à ces critères doit être nettoyée

Si le problème persiste après le nettoyage, la tenue doit être classifiée ORANGE et faire l'objet d'une expertise par le fabricant ou une entreprise dûment mandatée par celui-ci pour évaluer les possibilités éventuelles de nettoyage permettant au vêtement de revenir à un état de propreté n'incluant pas de risque pour la santé du porteur





Contrôle approfondi



•La fibre extérieur Nomex doit :

- Être souple (pas de durcissement)
- Ne pas présenter de décoloration anormale (auréoles jaune ou rouge)
- Ne pas présenter de trous avec disparition de matière (pas déchirure)
- Ne pas présenter de salissures importantes qui ne sont plus effaçables (huile, produits chimiques, ...)
- Ne pas présenter d'usure par abrasion excessive (fibre en délitage)

Toute veste ou pantalon dont le tissu extérieur ne remplit pas une de ces conditions est à classifier ROUGE

En cas de déchirure ou d'accroc, la veste ou le pantalon sont à classifier ORANGE. Le fabricant ou une entreprise dûment mandatée par lui évaluera la possibilité de réparation et effectuera le cas échéants celle-ci dans les règles pour permettre au vêtement concerné de rester conforme aux normes en vigueur.

Une attention particulière sera portée aux coutures. Un effilochage ou une disparition du fil de couture à certains endroits entraînera la classification ORANGE. La réparation sera immédiatement demandée à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même.



Ne pas présenter de décoloration anormale (auréoles jaune ou rouge)







• Ne pas présenter de trous avec disparition de matière (pas de déchirure)





• Ne pas présenter de salissures importantes qui ne sont plus effaçables (huile, produits chimiques, ...)







Ne pas présenter d'usure par abrasion excessive (fibre en délitage)







Membrane

Veste

- L'inspection de la membrane est à réaliser via la fenêtre d'inspection située au bas de la veste à l'intérieur de celleci
- Ouvrir la fermeture-éclair puis vérifier que la membrane :
 - Est bien présente
 - Ne présente pas de trous
 - N'est pas carbonisée (craquante)
 - N'est pas dégradée
 - N'est pas sale

Pantalon

- Il n'y a pas de fenêtre d'inspection de la membrane sur le pantalon
- On peut cependant vérifier :
 - L'absence de carbonisation (craquement à la manipulation)
 - L'absence de plainte du personnel à l'utilisation (résistance à l'eau de ruissellement)

Les pièces d'équipement dont les membranes sont endommagées sont à classifier ROUGE

Celles dont la membrane est absente sont à remettre en ordre (replacer la membrane correctement) et sont dans l'attente de cette action classifiée ORANGE. Si cette action n'est pas possible (membrane perdue ou endommagée) elles seront classifiées ROUGE













Doublure

- La doublure des vestes et pantalons doit présenter les caractéristiques suivantes :
 - Être présente sur l'entièreté de la veste et du pantalon
 - Ne pas présenter de trous importants avec disparition de matière
 - Ne pas présenter de salissures importantes qui ne sont plus effaçables (huile, produits chimiques, ...)
 - Ne pas présenter d'usure par abrasion excessive (fibre en délitage)

Toute veste ou pantalon dont la doublure ne rempli pas une de ces conditions est à classifier ROUGE

En cas de déchirure ou d'accroc, la veste ou le pantalon sont à classifier ORANGE. Le fabricant ou une entreprise dûment mandatée par lui évaluera la possibilité de réparation et effectuera le cas échéants celle-ci dans les règles pour permettre au vêtement concerné de rester conforme aux normes en vigueur.

Une attention particulière sera portée aux coutures. Un effilochage ou une disparition du fil de couture à certains endroits entraînera la classification ORANGE. La réparation sera immédiatement demandée à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même.





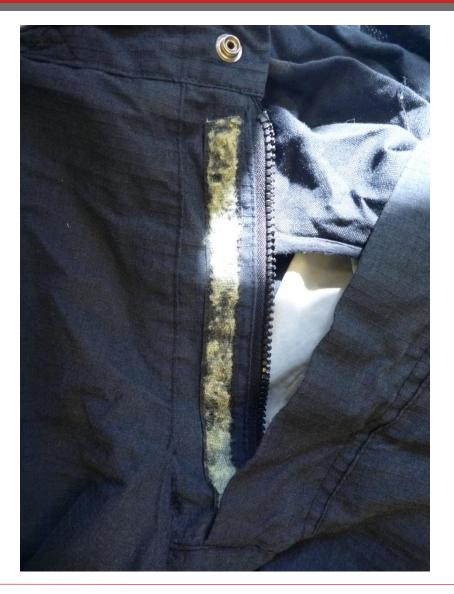
Eléments de fermeture

- Les bandes auto-agrippantes (velcro) seront inspectées. Celles-ci doivent :
 - Être présentes aux endroits prévus (côtés mâle et femelle)
 - Être propres (bas de bouloches nuisant à leur fermeture côté mâle et femelle)
 - Être bien cousues

Toute veste ou pantalon dont les bandes auto-aggripantes ne remplissent pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation sera immédiatement demandée à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même

- Les fermetures éclairs seront inspectées. Celles-ci doivent :
 - Être présentes aux endroits prévus
 - Être en bon état de fonctionnement
 - Être bien cousues

Toute veste ou pantalon dont les fermetures éclairs ne remplissent pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation sera immédiatement demandée à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même





• Les éléments suivants sont considérés comme des éléments de sécurité et de confort. Leur présence et leur fonctionnalité conditionnent clairement l'efficacité des éléments de la tenue dans leur rôle de protection. Une attention particulière doit être portée à leur contrôle.



- Les bretelles du pantalon
 - Celles-ci doivent :
 - Être présentes
 - Être élastiques
 - Assurer un bon maintien du pantalon (contrôle sur le porteur)
 - Être bien fixées au pantalon

Tout pantalon dont les bretelles ne remplissent pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation ou le remplacement des bretelles sera immédiatement demandé à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même









- les mitaines ou ganses de pouces des manches de la veste
 - Celles-ci doivent :
 - Être présentes
 - Être en bon état
 - Être bien fixées à la veste

Toute veste dont les mitaines ou ganses de pouces ne remplissent pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation ou le remplacement des mitaines ou ganses de pouces sera immédiatement demandé à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même







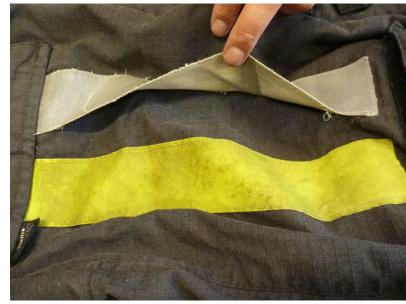
- les bandes de signalisation
 - Celles-ci doivent:
 - Être présentes
 - Être en bon état (visibilité)
 - Être propres
 - Être bien fixées (coutures)

Toute veste et/ou pantalon dont les bandes de signalisation ne remplissent pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation ou le remplacement des bandes de signalisation sera immédiatement demandé à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même





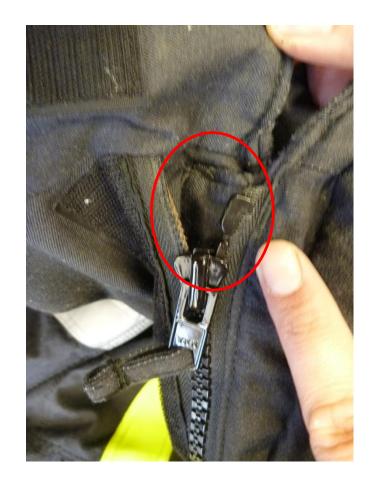






- le système Quick Out
 - Celui-ci doit:
 - Être présent sur la fermeture éclair principale de la veste
 - Être en bon état de fonctionnement

Toute veste dont le système Quick Out ne remplit pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation ou le remplacement de la fermeture éclair intégrant le système Quick Out sera immédiatement demandé à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même









- les renforts de coudes et de genoux
 - Ceux-ci doivent:
 - Être présents
 - Être en bon état (pas de trous ou d'abrasion excessive)
 - Être bien fixés (état des coutures)

Toute veste et/ou pantalon dont un ou plusieurs renforts ne remplissent pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation ou le remplacement du ou des renforts concernés sera immédiatement demandé à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même

•genouillères intégrées (option)

- Certains pantalons disposent de genouillères intégrées. Pour ceux-ci, il y a lieu de contrôler :
 - L'état de la genouillère (intégrité de celle-ci : pas de déchirure, de trous, de manque de matière, de crevasses, ...)
 - L'état de la poche destinée à l'accueillir (coutures, trous, fermetures, ...)

La genouillère étant une option, son absence n'entraîne pas d'office la mise à l'orange de la tenue. La réparation ou le remplacement des pièces du dispositif endommagé doit cependant être effectué dans les plus brefs délais.







- <u>système anti-capillarité (bas des jambes du pantalon bas des manches de la veste)</u>
 - Ceux-ci doivent:
 - Être présents
 - Être en bon état (pas de trous ou d'abrasion excessive)
 - Être bien fixés (état des coutures)

Toute veste et/ou pantalon dont un ou plusieurs systèmes anti-capillarité ne remplissent pas intégralement une de ces conditions est à classifier ORANGE. La réparation ou le remplacement du ou des systèmes anti-capillarité concernés sera immédiatement demandé à une entreprise dûment mandatée par le fabricant ou au fabricant lui-même

